



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

Motion de soutien à
Fibre Excellence

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 031-213102247-20260629-DEL_2026_05_06-DE

SLO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-05-06

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration à Mme GEVREY), M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Le groupe Fibre Excellence, acteurs historiques implantés à Saint-Gaudens depuis 1959 et moteur économique du Comminges, traversent aujourd'hui une crise majeure qui menace la survie de ses sites : Saint-Gaudens et Tarascon (13).

Cette situation met en péril 650 emplois directs au sein du groupe, dont environ 350 salariés, (incluant la SEBSO), sur le seul site de Saint-Gaudens et près de 5 000 emplois indirects, notamment dans les transports routiers et ferroviaires, l'exploitation forestière, la maintenance industrielle et les services.

Les entreprises locales de transport, de travaux forestiers, de maintenance et de sous-traitance industrielle réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires grâce à l'activité du site, estimée à plusieurs millions d'euros par an à l'échelle du Comminges.

Les salariés du groupe contribuent directement à la consommation locale, au maintien des commerces et des services et à la vitalité des communes du territoire.

La fermeture de l'usine entraînerait une perte immédiate d'emplois industriels qualifiés, difficilement reclassables localement, une baisse durable de la consommation locale, une diminution des recettes fiscales locales et un risque accru de déclin démographique du social du territoire.

La filière forêt-bois du Comminges et plus largement d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine seraient également fortement fragilisées.

En octobre et novembre dernier, Fibre Excellence a été contrainte d'engager un arrêt temporaire de la production de son site de Saint-Gaudens. Cette mesure a été prise à titre préventif notamment en raison d'une baisse d'activité dans le secteur de la pâte à papier blanche en Europe, particulièrement marquée depuis juin 2025. Un plan d'adaptation de l'activité a été défini et un dispositif d'activité partielle a été validée par l'État pour accompagner cette phase transitoire.

Par ailleurs malgré de lourds investissements réalisés ces trois dernières années pour améliorer la performance et la compétitivité de l'usine, Fibre Excellence subit la hausse importante des coûts des intrants.

Le cours du bois de trituration français a fortement augmenté depuis 2022, tout comme celui des produits chimiques, atteignant des niveaux historiques. Cette situation s'explique en partie par la demande accrue de biomasse pour la production d'énergie, soutenue notamment par des aides publiques.

Enfin le coût de l'électricité constitue aujourd'hui le principal facteur de fragilité pour la filière papetière, avec des conséquences directes sur la compétitivité et la souveraineté industrielle, ainsi que sur le tissu économique local.

Le site Fibre Excellence Saint-Gaudens a clôturé l'exercice 2025 avec un résultat négatif, des pertes qui s'expliquent pour moitié par la structure dépassée des contrats de cogénération biomasse. Aujourd'hui, le prix de l'électricité produite à partir de biomasse s'élève en moyenne à 113 €/MWh, alors que son coût de production atteint 185 €/MWh.

Dans ce contexte la prise en compte par l'État de la spécificité des coûts de production des sites de cogénération biomasse, notamment dans le cadre des contrats « CRE-5 Biomasse », devient cruciale pour la pérennité du site Fibre Excellence Saint-Gaudens.

Un courrier interpellant l'Etat sur la situation de l'usine a été adressé le 14 novembre dernier au ministre chargé de l'Industrie.

La situation de l'usine Fibre Excellence Saint-Gaudens et les conséquences économiques et sociales d'une éventuelle fermeture appellent une rapide réaction des pouvoirs publics.

Aujourd'hui les usines de Fibre Excellence sont à l'arrêt depuis le 25 avril et, en date du 1er juin, seulement une offre de reprise a été déposée au tribunal de commerce de Toulouse.

Aussi, la commune de Gourdan-Polignan, en soutien aux salariés des sites industriels du groupe Fibre Excellence, à la commune de Saint-Gaudens et à la communauté de communes Cœur et Coteau du Comminges, à l'unanimité :

- affirme sa solidarité totale envers les salariés, leurs familles et tous les acteurs économiques locaux touchés par cette crise ;
- Soutien les institutions syndicales du groupe Fibre Excellence, dans leurs demandes de
 - formalisation écrite des engagements de l'État concernant la revalorisation du contrat énergie, la sécurisation de l'approvisionnement en bois, la réintégration du site de Saint-Gaudens dans le dispositif des quotas CO₂ ainsi que l'accompagnement des futurs projets industriels à hauteur de 150 millions d'euros, engagements indispensables à la viabilité économique de toute reprise.
 - mise sous protection des usines par l'État, comme il en a politiquement et juridiquement les moyens et comme il l'a fait à plusieurs reprises ces dernières années. Cela, afin de permettre le redémarrage des usines, la préservation de l'outil industriel, le maintien des compétences et de donner du temps aux groupes pour rechercher un ou plusieurs repreneurs solides, porteurs d'un véritable projet industriel garantissant l'emploi et l'avenir des sites.
 - accompagnement du développement de nouveaux projets industriels et de diversification, afin d'assurer la pérennité des activités, de renforcer la filière bois-papier française et de répondre aux enjeux de souveraineté industrielle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 031-213102247-20260629-DEL_2026_05_06-DE

SLO

La situation du groupe Fibre Excellence dépasse le cadre de nos seules entreprises. Elle concerne l'avenir d'une filière bois-papier stratégique, l'emploi industriel, l'aménagement du territoire et la capacité de notre pays à conserver des outils de production essentiels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.


Patrick SABINZIN



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courriel (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>